

SPORT ET MÉDICAMENTS PAS N'IMPORTE COMMENT

MÉFIEZ-VOUS
DU DOPAGE ACCIDENTEL !

SPÉCIALITÉS SOUMISES À PRESCRIPTION MÉDICALE FACULTATIVE¹ CONTENANT UNE SUBSTANCE INTERDITE EN COMPÉTITION

Pour éviter tout contrôle antidopage « positif », il est recommandé aux sportifs de ne pas utiliser les médicaments ou substances ci-dessous, avant ou pendant une compétition.

Spécialités médicamenteuses	Substances interdites
Chlorhydrate d'heptaminol H2 Pharma cp	Heptaminol
Ginkor fort gél.	Heptaminol
Heptaminol H2 Pharma solution buvable	Heptaminol
Otylol solution pour instillation auriculaire	Ephédrine chlorhydrate ²

1 : Liste des spécialités mise à jour au 09/01/2025 (sources : décret n° 2024-1261 du 30/12/2024, base de données publique des médicaments).
2 : L'éphédrine est interdite quand sa concentration dans l'urine dépasse 10 microgrammes par millilitre.

Soutenu
par



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANAMPréDo
ASSOCIATION NATIONALE DES APTEURS MÉDICAUX DE PRÉVENTION DU DOPAGE

Cespharm +
ÉDUCATION ET PRÉVENTION
POUR LA SANTÉ

